



Formation personne handicapée

Par **CLARA1964**, le **22/01/2020 à 16:48**

Bonjour,rrnrnJe suis fonctionnaire territorial adjoint administratif et en arrêt maladie depuis juillet 2019 à cause d'agoraphobie. J'ai été reconnu travailleur handicapé en octobre et fait la demande d'un poste avec 2 jours de télétravail, je suis en attente.rnrnPar ailleurs , j'ai vu une formation de sophrologie qui m'intéresse, elle est éligible au CPF et se fait à distance. Son coût est de 2.000 euros. J'ai sur mon CPF 144 heures. On m'a dit que, pour le service public, les heures n'étaient pas convertibles en euros mais en jours d'absence autorisés ce qui ne m'intéresse pas, je ferai la formation chez moi, en dehors des heures de travail. J'en ai fait part à ma DRH de mon souhait de cette formation. J'attends réponse.rnrnAi je droit à une aide financière de mon employeur au vu de mon statut particulier ? Si oui, de quel montant environ ? si non, vers qui dois-je me diriger ?rrnrnJ'envisage cette reconversion professionnelle dans le cas où mon état devait s'aggraver.rnrnMerci de me répondre précisément, je suis dans le flou total. Tantôt je lis oui, tantôt non. C'est très important pour moi, la formation commence début février et j'ai un tout petit budget. rnrnMerci par avance,rrnrnBien cordialement .

Par **morobar**, le **22/01/2020 à 17:16**

Bonjour,rrnrnAttention au miroir des alouettes. Il n'existe aucune diplôme/formation reconnue en France relatif à, la sophrologie. Je suis donc étonné que l'enseignement à distance proposé soit éligible au CPF.rnrnMais comme vous n'avez pas besoin de temps, mais d'un financement, vous pouvez toujours demander à votre hiérarchie une participation financière.rnrnQui vous sera vraisemblablement refusée compte tenu du domaine visé,rrnrnLa piste du télétravail semble plus prometteuse à mon avis.

Par **CLARA1964**, le **22/01/2020** à **17:47**

La formation est bien éligible au CPF.

Par **CLARA1964**, le **22/01/2020** à **18:11**

J ai trouvé cette formation via le site mon cpf . En supposant que mon employeur refuse de m apporter une aide vers quels autres organismes dois je me diriger pour demander une aide financière ? Merci.

Par **morobar**, le **23/01/2020** à **08:46**

Il va falloir faire l'e tour de tous les gens qui ont des sous:rn* commune (le CCAS)rn* départementrn* régionrn* CAFrn* Pole-emploirrn* MDPHrn* sponsors privés.rnMais quitter la fonction publqie pour pratiquer ce genre d'activité est à mopn sens lâcher la proie pour l'ombre